

Grenelle des ondes : incertitudes et mécontentements subsistent

Le gouvernement a remis aux **acteurs du Grenelle des ondes** un rapport préliminaire. Dès lors, on peut déceler trois axes principaux. Le site *lexpress.fr* a pu se **procurer le pré-rapport et en dévoile les premières conclusions**.

Ainsi le gouvernement prévoit la **création d'un « portail Internet gouvernemental »** afin d'informer le grand public notamment sur la téléphonie mobile, sur les principaux sujets d'inquiétude. Il reste à connaître quel sera le contenu de ce site et si des **études scientifiques indépendantes y seront librement disponibles**.

Dans ce cadre, le Gouvernement compte « *renforcer les dispositions de précaution concernant les téléphones mobiles* » en animant une **campagne d'information menée par l'INPES** (Institut National de Prévention et d'Education pour la santé) afin d'informer sur les risques liés aux mobiles.

Concernant le [cœur de la question](#), à savoir les antennes-relais et leur emplacement, le Gouvernement promet l'édition d'une carte permettant de « **localiser les emplacements des sites radioélectriques** » et leurs caractéristiques (du niveau moyen journalier au niveau maximum réaliste d'exposition).

Afin d'établir des règles sanitaires, les dispositions du Grenelle établissent une « **valeur cible correspondant à une exposition moyenne à atteindre dans les lieux de vie** ». Une sorte de norme qui devrait faire office de repère, mais elle oppose opérateurs et associations.

L'association Robin des toits estime **n'avoir obtenu satisfaction sur aucune de ses demandes, notamment celle d'un test « grandeur nature »** dans des communes ayant donné leur accord pour un **taux d'émission maximal de 0,6 volt par mètre (V/m)**. Ainsi de nouvelles actions en justice pourraient de nouveau surgir...

De son côté, l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles), par la voix de son président Jean-Marie Danjou, s'exprime dans *Le monde.fr* et demande que soit établie « **une sécurité juridique afin que ses mandants puissent à nouveau implanter des antennes dans la sérénité** ».

Des points restent donc encore flous comme certaines **données scientifiques** et certains seuils de tolérance. Les dernières conclusions devraient être remises dans les heures qui viennent. Elles devraient clarifier le débat. Ou pas.